

## Question écrite à la Municipalité

### Article 34 du règlement du Conseil Général – Les questions

1. Chaque membre du conseil général peut interroger le Conseil municipal sur les affaires communales sous forme
    - a) de question orale formulée lors de la séance plénière du Conseil général;
    - b) de question écrite adressée, par écrit ou voie électronique, au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 5 jours ouvrables avant une séance plénière.
  2. Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.
  3. Le Conseil municipal répond, en principe, à la question écrite à la séance du Conseil général qui suit son dépôt dans les délais.
- 

**Dépositaire :** Benjamin Cochrane UDC

**Date du plénum :** 08.03.2026

**Sujet :** Terrain synthétique à Bramois et conditions d'utilisation

La transformation d'un des terrains du FC Bramois en terrain synthétique constitue un projet important pour les infrastructures sportives du quartier et pour les nombreux juniors du club.

Dans ce contexte, plusieurs interrogations subsistent quant au calendrier et aux conditions d'utilisation de cette future installation.

Dès lors, le Conseil municipal peut-il répondre aux questions suivantes :

1. À partir de quand les juniors et les équipes du FC Bramois pourront-ils effectivement profiter du nouveau terrain synthétique ?
2. Il s'avère que le club, qui est dans la boucle depuis le début de ce dossier, est parfaitement au courant que l'objectif de livraison de cette transformation est prévu pour le deuxième semestre 2026 sous réserve des aléas relatifs à ce type de travaux complexes.
3. Quel sera le programme d'occupation prévu pour ce terrain une fois les travaux terminés ? Ce terrain, propriété de la Ville, restera inscrit dans la planification ordinaire des entraînements et matches du FC Bramois avec toutefois un potentiel supplémentaire, de par son nouveau revêtement, à l'égard des divers besoins des autres clubs de football sédunois uniquement, sur la base des séances de répartition semestrielles des terrains, conduites par le service des sports, de la jeunesse et des loisirs.
4. Ce terrain s'inscrit-il dans la planification ordinaire des infrastructures destinées en priorité au FC Bramois, ou est-il prévu qu'il soit utilisé par d'autres clubs ou structures sportives ? **Oui, cf. réponse 2.**
5. Le FC Bramois disposera-t-il d'une priorité d'utilisation sur ce terrain pour ses entraînements et ses matches, compte tenu du nombre important de juniors du club ? **Oui, cf. réponse 2.**
6. Des équipes élite ou de formation du FC Sion auront-elles accès à ce terrain, et si oui dans quelle mesure et selon quelles modalités ? **Oui, cf. réponse 2.**
7. Enfin, plusieurs informations laissent entendre que certaines équipes juniors du FC Bramois pourraient devoir s'entraîner au terrain des Casernes, un site qui ne dispose ni de vestiaires ni d'infrastructures comparables. Cette situation est-elle envisagée par la Ville et, le cas échéant, serait-elle temporaire ? **Dès la planification de cette transformation, le service et les clubs de football sédunois**

ont œuvré de concert pour trouver des solutions temporaires en raison de ce chantier. A savoir que le FC Bramois a pu localiser certaines équipes au terrain des Peupliers ou celui des Casernes, ou encore, a dû limiter le nombre d'entraînements des juniors E.

La Ville de Sion, pour faire face à l'important manco connu de terrains de football s'est effectivement approché d'Arma Suisse pour un projet pilote d'usage du terrain de football des Casernes (sans équipements annexes à ce jour) afin que certaines équipes de *football aux enfants* et *football juniors*, notamment du FC Sion Football pour tous, puissent s'entraîner. Nous travaillons actuellement à pérenniser ce projet pilote avec Arma Suisse, tant chaque m<sup>2</sup> de surfaces de jeu sur le sol sédunois est précieux.

Ces éléments permettraient d'apporter la transparence nécessaire quant à l'utilisation future de cette infrastructure sportive importante pour les jeunes et les clubs locaux.

Je vous remercie pour vos éclaircissements.